

ACADÉMIE
NATIONALE
DE MÉDECINE



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Primum non nocere

**Communiqué commun Académie nationale de médecine – Académie des Sciences
25 mars 2020**

Face à la pandémie de Covid-19 dont la progression rapide entraîne une morbidité et une mortalité élevées nous ne disposons pas à ce jour de traitement médicamenteux avéré de l'infection.

Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler que l'utilisation d'un nouveau traitement, fut-il fondé sur une molécule déjà employée en médecine depuis plus de 70 ans, doit se conformer à une méthodologie scientifiquement établie qui fait appel à des règles codifiées.

Celles-ci sont prévues pour être adaptées en situation aiguë ou d'urgence, mais elles doivent en tout cas être scrupuleusement respectées.

En l'absence d'une telle validation, l'emploi incontrôlé d'un médicament comporte des inconvénients et des risques : rendre plus complexe voire impossible l'évaluation de son éventuelle efficacité, induire des effets indésirables ou provoquer par interaction médicamenteuse des conséquences négatives sur l'effet d'autres traitements. Il peut enfin induire une pénurie du médicament pour les patients qui en ont besoin dans le contexte d'une autre pathologie.